



**Plateforme
Agenda
2030**

Madame Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Monsieur Daniel Dubas
Délégué du Conseil fédéral à l'Agenda 2030
Office fédéral du développement territorial ARE

Par courriel à : aemterkonsultationen@are.admin.ch

Berne, le 15 février 2021

Consultation sur la Stratégie de développement durable 2030

Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le Délégué,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur la Stratégie de développement durable (SDD) applicable jusqu'en 2030.

La Plateforme Agenda 2030 rassemble des actrices et acteurs de la société civile dans les domaines de l'environnement, du développement, des droits humains, de l'économie durable, de l'égalité des genres, de la paix, du logement et du travail. Elle veille à ce que la Suisse mette en œuvre l'Agenda 2030. Nous organisons des échanges entre responsables de la société civile, de la politique, des sciences et des affaires et nous contribuons à réaliser efficacement l'Agenda et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

La Plateforme Agenda 2030 reconnaît qu'une Stratégie de développement durable est un **instrument nécessaire et fondamentalement utile** pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse. Toutefois, nous constatons qu'il est indispensable et urgent d'améliorer le projet actuel. Nous regrettons en particulier que le présent projet se contente d'intégrer des buts et des mesures déjà approuvés. Le Conseil fédéral ne parvient pas ainsi à poser les jalons prévoyants d'un avenir durable.

La Plateforme Agenda 2030 regrette que ne soient pas reconnues les **obligations en matière de droits humains qui sous-tendent les ODD**. L'Agenda 2030 lui-même n'est pas contraignant en droit international. Cependant, les ODD sont ancrés dans divers instruments qui obligent en vertu du droit international : les pactes des Nations Unies pour les droits de l'homme, la CEDAW en faveur des femmes, la Convention sur la biodiversité, la Convention sur les droits des personnes handicapées, la Convention pour les droits de l'enfant, les conventions de l'OIT ou l'Accord de Paris sur le climat notamment. Ces liens doivent être identifiés dans la SDD : ils renforcent l'Agenda 2030, qui devient ainsi un cadre de référence contraignant pour le Conseil fédéral.

La Plateforme Agenda 2030 déplore l'absence de propositions pour un **financement adéquat du développement durable**. Le projet de SDD ne prévoit pas de moyens supplémentaires : "Les services fédéraux assurent les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 dans le cadre de leurs budgets approuvés". Une stratégie sans moyens de réalisation ne devient

qu'un catalogue de buts et de mesures déjà formulés et adoptés. Une stratégie doit être un document prospectif qui expose les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Et pas seulement une liste rétrospective de ce qui a déjà été décidé et financé.

Dans l'ensemble, la Stratégie nationale imagine qu'il suffit d'être informés et sensibilisés pour consommer de manière durable. Cependant, l'expérience montre au contraire qu'il faut des dispositions claires pour **accompagner les changements de comportement**. C'est avec des régulations efficaces que l'économie et la place financière deviendront réellement des moteurs du développement durable.

La Stratégie est désormais conçue pour une durée de 9 ans. Le projet est largement silencieux sur **l'implication de la société civile** dans la préparation des plans d'action ou des rapports nationaux pour les Nations Unies. On ne sait pas non plus comment la Stratégie sera adaptée aux évolutions futures. Le Conseil fédéral s'engage à réaliser le développement durable en partenariat. En conséquence, nous comptons être impliqués dans ces étapes ultérieures.

Dans notre réponse à la consultation, nous demandons :

- a) de reformuler les objectifs de la Stratégie de développement durable en fonction des ambitions de l'Agenda 2030;
- b) de souligner les obligations de droit international qui sous-tendent aujourd'hui déjà les ODD;
- c) d'intégrer un financement adéquat du développement durable;
- d) de choisir des processus participatifs pour élaborer les plans d'action et les rapports nationaux comme d'évaluer et actualiser la SDD dans un rapport intermédiaire;
- e) de renforcer les liens et les interactions entre les différents domaines politiques.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions, exposées en détail dans le formulaire de réponse ci-joint. N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Veillez accepter, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Délégué, Mesdames et Messieurs, nos plus cordiales salutations.



Pierre Zwahlen
Président



Eva Schmassmann
Directrice

Annexe: formulaire de réponse à la consultation